

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	11
Votants	44

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 006

Séance du 26 janvier 2022

Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six janvier à 18 heures, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences « La Passerelle » à Aubusson, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 janvier 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BAUCULAT Annick ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; RAVET Nadine à MIOMANDRE Didier ; LETELLIER Thierry à LEGER Jean-Luc ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ETAIT EXCUSEE:

LABOURIER Dominique

Valérie BERTIN précise qu'un grand débat a eu lieu lors de la conférence des Maires élargie de la semaine dernière qui s'est tenue à St Sulpice-les-champs en présence du représentant de l'État. Ce contrat a demandé un travail important aux services de la Communauté de communes. Notre territoire est dynamique car il y a eu beaucoup de fiches complétées aussi bien par des Communes que des porteurs de

projets privés et associatifs. Mais la difficulté pour la Communauté de communes a été de prioriser et de choisir seulement 5 projets en 2022 sur les 161 fiches.

Valérie BERTIN donne la parole à M LENUZ afin de rappeler le contexte.

Rappel du contexte :

Par délibération n°2020-098 du 14 décembre 2020, le conseil communautaire validait la participation à la construction d'un futur Contrat territorial de ruralité, de relance et de transition écologique (CTRRTE) avec les partenaires de l'État.

Dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale, inédite en France, l'État a déployé un plan d'urgence et de relance et a souhaité engager une démarche de partenariat et de contractualisation avec les territoires afin de les associer dans cet objectif commun.

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Les ambitions de la transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale, communes à tous les territoires, doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle. C'est l'objet de la contractualisation souhaitée entre l'État et les collectivités locales, sous la forme de contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (CTRRTE).

Le CTRRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation rurale, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

La formalisation de ce CTRRTE s'inscrit dans la continuité du Protocole d'engagement signé le 23 août 2021 entre l'État, représenté par Mme la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud représenté par sa Présidente, Madame Valérie BERTIN.

Le CTRRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...).

Objet de la demande :

Un travail collaboratif de construction du CTRRTE avec les Communes et les partenaires a été mené sur le 2^{ème} semestre 2021, ce qui a permis de recueillir près de 200 fiches-actions correspondant aux 3 axes du projet de territoire de la Communauté Creuse Grand Sud, une stratégie en 3 enjeux majeurs à traduire en anticipant les conséquences du changement climatique :

- un territoire d'accueil
- un territoire où il fait « bien vivre »
- un territoire pour tous et par tous

L'ensemble de cette stratégie et du plan d'actions sont proposés dans le projet de CTRRTE joint en annexe. Le terme de ce contrat est fixé au 31 mars 2026.

Éléments d'appréciation :

L'importance des actions remontées par, l'EPCI, les Communes et les partenaires privés en annexe du contrat ci-joint, au nombre de 161 projets, démontre, s'il en était besoin, le dynamisme du territoire de Creuse Grand Sud.

Cette liste d'actions a fait l'objet d'une priorisation lors d'une Commission spéciale composée de l'ensemble des Maires et des Vice-présidents de Creuse Grand Sud le 19 janvier 2022. Les actions des porteurs privés ont été listées pour renforcer une optimisation des financements étatiques relevant pour l'essentiel du Plan de Relance sur leurs dépenses autant de fonctionnement que d'investissement. Les actions de l'EPCI sont également listées mais portent essentiellement sur des études pour lesquelles l'intervention de l'ANCT ou de la Banque des Territoires est sollicitée.

Les projets matures de Communes ont été privilégiés, notamment vis-à-vis de la bonification potentielle DETR et DSIL du fait de l'inscription au contrat. Sont entendus par projets matures, les actions opérationnelles en 2022, chiffrées et au stade APS ou APD. Cinq projets sont proposés par la Commission répondant à l'enjeu 1 du projet de territoire « un territoire d'accueil » et portant sur des opérations d'habitat, menées en maîtrise d'ouvrage communale :

- Rénovation et réaménagement d'un bâtiment municipal à usages multiples (commerce, atelier technique, logements à Gentioux-Pigerolles
- Réhabilitation du bâtiment situé 12 La Grattade en maison d'habitation à Croze
- Création d'un écoquartier au centre-bourg à la Villedieu
- Réhabilitation et rénovation énergétique des logements de la gendarmerie de St Sulpice les Champs
- Achat d'une propriété dans le Bourg de Gioux et ses travaux en vue de la réalisation d'un logement

Chaque année, le Comité de pilotage du CTRRTE :

- Validera l'évaluation annuelle du CTRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTRRTE ;
- Examinera l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudiera et arrêtera les demandes d'évolution du CTRRTE en termes d'orientations et d'actions, proposées par le comité technique ;
- Décidera d'éventuelles mesures rectificatives.

Éléments financiers :

Un certain nombre de projets sont déjà financés par divers financements de l'État et de ses opérateurs, de la Région, du Département voire de fonds européens. Cependant, au travers du CTRRTE, l'État s'engagera à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance, mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du Contrat État - Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Après un long débat, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER le Contrat Territorial de Ruralité de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 à signer avec l'État-pour le territoire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, dont le projet est annexé**
- **De VALIDER les 5 actions prioritaires du contrat de relance et de transition écologique (CTRRTE) pour l'année**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à le signer, ainsi que tout document afférent à la présente délibération, les modifications des fiches-actions, des maquettes financières ou avenants éventuels à ce contrat, après avis du Comité de pilotage.**
- **Et d'inviter les Maires à cosigner le CTRRTE**

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 26 janvier 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

04 MARS 2022

PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

